



DEL072_2025

En exercice : 10
Présents : 8
Excusés : 0
Absents : 2

Résultats de vote :

Pour : 8 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 2

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 24 octobre 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 17/10/2025
Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Corinne THERIC, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE,

Enfouissement des réseaux secs – Hameau de Roucabies Opération 25-200

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Dourbies agit depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de modernisation des infrastructures, avec pour priorité la sécurisation et l'intégration paysagère des réseaux. À ce titre, elle présente le projet d'enfouissement des réseaux secs au hameau de Roucabies sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, qui s'intègre pleinement dans cette stratégie territoriale.

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 25-200-DIS : 120 000,00 € TTC, soit 1 080,00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-200-TEL : 42 000,00 € TTC, soit 378,00 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- S'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Electricité 25-200-DIS : 1 080,00 € TTC
 - Génie civil Télécom 25-200-TEL : 378,00 € TTC
- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Fait et délibéré en mairie le vendredi 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU

